



VILLE DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2018

Reçu en préfecture le 30/01/2018

Affiché le

ID : 033-213302334-20180129-3A_29012018-DE

Tél: 03 57 08 07 18

Courriel : secretariat@mairie-laruscade.fr

Site : www.mairie-laruscade.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°3)A-29012018

L'an deux mille dix-sept le Vingt-neuf Février,

Par suite d'une convocation en date du 25 Janvier 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de LARUSCADE à 20H15 sous la présidence de M. J-Paul LABEYRIE, Maire.

Présent(e)s: LABEYRIE Jean-Paul, GELEZ Joëlle, DOMINGUEZ Patrick, BERTON Josiane, DUPUY Pascale, HERVE Bernard, VIGEAN Pascal, BEDIN Isabelle, SALLES Stéphane, DAUTELLE Anne-Marie, LATOUCHE Freddy, PORTEYRON Mireille, CHARRUEY Antoine, PANDELLE Orane,

Procurations : BLAIN Philippe à GELEZ Joëlle, HERVÉ Véronique à DOMINGUEZ Patrick, SALLES Maïté BEDIN Isabelle

Absents : LARROUY Philippe (Excusé), SERRANO Tatiana.

M. LATOUCHE Freddy est nommé secrétaire de séance conformément à l'art. L 2121 -15 du CGCT, assisté de M. JOUENNE Olivier Directeur des services. Le quorum étant obtenu, le Conseil municipal peut valablement délibérer en séance publique.

3) **AMENAGEMENT TERRITOIRE** :

A- Projet d'aire de jeux: demande de subvention DETR.

Dans le cadre de l'aménagement d'équipement des espaces extérieurs de jeux pour enfants de la commune, Monsieur le Maire indique qu'un choix financier doit être fait afin d'établir des dossiers d'aides, pour acquérir un ensemble d'installations correspondant à une tranche d'âge (2-3 ans à 11 ans) qui vise les enfants des écoles élémentaire et maternelle.

Monsieur le Maire indique que la commission a été convoquée pour recevoir un fabricant (HUSSON), le plus représentatif dans la région, pour valider dans un premier temps un ensemble de jeux, afin de délibérer et présenter un dossier de financement avant le 31 Janvier 2018 en Sous- préfecture. En effet, dans le cadre des plans de financements des équipements sportifs de proximité, Monsieur le Maire informe les élus que l'opération d'aménagement d'une aire de jeux intégrée à la plaine des sports est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Il précise que la date limite de dépôts de ces dossiers est fixée au 31 janvier 2018.

Ce programme qui sera réalisé en 2018, consiste en l'aménagement d'un espace pour les enfants de 2 à 11 ans et une autre espace pour les adolescents et adultes, qui pourraient être composé de différentes structures à savoir :

- ✎ Par des tours ou maisonnettes pouvant être reliées entre elles par un ou des ponts
- ✎ Des structures à grimper (Murs d'escalade, filets),
- ✎ Des toboggans et balançoires,
- ✎ Des panneaux d'information,
- ✎ Des surfaces amortissantes.
- ✎ Des agrès

Les jeux devront être conçus suivant les nouvelles normes européennes EN 1176 version 2008 qui spécifient les exigences de sécurité générale applicables aux équipements et sols d'aires de jeux publiques, NF-EN 15312 concernant les équipements sportifs en accès libre et au décret n°94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux.

Le financement pourrait être fait sur une base annuelle suivant le plan suivant :

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2)		
	0,00	Union européenne		

		Etat (à détailler ci-dessous)	
		DETR	
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			
	0,00	Conseil régional : Fonds européens développement local rural saisi et <i>en attente de propositions (taux)</i>	
		Conseil départemental	
		Commune ou groupement de communes (3)	
Travaux			
Réalisation des fondations (base 30€ m ²) avec une surface d'aire de jeux 280m ²)	8 400,00		
Scellement	6287,00	Etablissements publics (3) CAF	3 496,29 5,00%
Matériels - Equipements (selon opération)		Autres y compris aides privées (3) :	
Jeux	29868,70		
Surfaces de réception	17800,00	Sous-total : 27 760,00 40,00%	
Agrés	7570,00	AUTOFINANCEMENT	
		- fonds propres	41 955,41 60,00%
		- emprunts	
		- crédit-bail	
Autres dépenses (selon opération) :		Sous-total : 41 955,42 60,00%	
TOTAL (4)	69 925,70	TOTAL (4)	69 925,70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des élus présents et représentés,
 ✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir des dossiers de demande de subventions à l'ETAT (DETR),
 à la caisse d'allocations Familiales et à tout autre organisme ou administration.

Fait et délibéré le 29 Janvier 2018

Le Maire,
 Jean Paul LABEYRIE